

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 47 (1985)
Heft: 13

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Raisins disposés sur bande de papier au sol, après récolte mécanique.

2. Machine pour retourner le raisin

Il s'agit d'une construction simple, attelée au trois points du tracteur. La machine soulève la bande de papier portant les raisins. En la redéposant au sol, ceux-ci sont automatiquement retournés.

3. Ramasseuse

Le mécanisme de la ramasseuse ressemble à celui de la machine pour retourner le raisin. Cependant, la bande de papier est levée plus haut et les raisins

secs, par un tapis transporteur latéral sont directement déposés dans une remorque roulant dans l'interligne à côté de la ramasseuse.

Les frais de la récolte mécanisée devraient se situer au moins entre 30 à 40% au dessous de ceux de la récolte manuelle. Si l'on considère que les frais de récolte s'établissaient jusqu'à maintenant autour de \$ 1500.- par ha (suivant le rendement), il est évident que la mécanisation apporte des avantages considérables au niveau des frais.

(Agro-trad.)

Prix des terres outre-Jura

Le prix des terres est un sujet qui prête à discussion. En France, pour la deuxième année consécutive, le prix moyen des terres agricoles a baissé en 1984 (en francs constants), relève le ministère de l'agriculture. Pour les terres labourables, la baisse intervenue entre 1983 et 1984 est de 0,8%. Elle atteint 2,4% pour les prairies. Plusieurs causes sont à l'origine de cette baisse: le revenu des agriculteurs s'est dégradé, réduisant parallèlement les disponibilités financières à investir sur le marché foncier agricole; un abandon progressif mais régulier de la terre par les propriétaires non-exploitants en raison du faible rapport du placement foncier (ce dernier, selon une enquête, serait actuellement le moins rentable des placements possibles en France); la mise en place des quotas (contingements) laitiers ne favorise pas les projets d'agrandissement des exploitations. Enfin, notons encore les difficultés d'accès aux crédits et le vieillissement de la population agricole qui commence à entraîner progressivement la mise sur le marché de terres dont certaines ne trouvent pas acquéreurs, même à des prix très bas.

(cria)

Tableau 3: Chaîne de récolte et h de MO-besoins pour la récolte mécanisée

| Travaux | h de MO par ha |
|------------------------------------|----------------|
| ● Préparation du sol | 1,5 h |
| ● Récolte avec machine (10 hommes) | 49,0 h |
| ● Retourner les raisins (1 homme) | 1,0 h |
| ● Ramassage (5 hommes) | 6,2 h |
| ● Nettoyage grossier | 6,2 h |
| Total | <u>63,9 h</u> |

En bifurquant à gauche

signaler à temps et de façon claire son intention.
Le trafic en sens inverse a la priorité.

Le plus beau sillon hélvétique:

6ème Championnat suisse de labourage

Le 24 août 1985, 23 concurrents se mesurèrent à Gunzen SO lors du 6^e Championnat de labourage de Suisse. Ce concours fut entouré de diverses manifestations ainsi que d'une démonstration de machines bien fréquentée de la section soleuroise de l'ASETA. Gunzen était, durant ce samedi-dimanche, le lieu de rencontre des paysans de cultures.

Cette manifestation de grande importance attira un grand nombre de visiteurs de toutes les régions de la Suisse et pas uniquement des cantons de Soleure, Berne et Argovie. Le véritable point fort de la manifestation fut le parcours éliminatoire destinant le champion suisse 1985. La tâche des laboureurs était celle de labourer un champ de forme trapézoïdal de 70 m de long et d'une largeur de 12 m à un bout et de 18 m à l'autre, selon le règlement de l'Association suisse de laboureurs. Ce labour fut quota en 3 étapes. Il s'agissait en premier lieu d'effectuer un sillon à fente. Les participants pouvaient obtenir un maximum de 20 points. Durant la deuxième partie éliminatoire, qui comprenait 4 parcours, on obtenait 30 points. Les participants disposaient de 90 minutes pour continuer le labour sur le champ qui leur était attribué et selon les règles établies par cette association. Le troisième volet du

Tableau d'honneur

| | |
|--|--------------|
| 1. Stamm Erich, Neunkirch (SH), Fendt/Kverneland | 115 points |
| 2. Hirschi Thomas, Gossliwil (SO), Ford/Althaus | 114.5 points |
| 3. Grob Markus, Steckborn (TG), Fendt/Kverneland | 113 points |
| 4. Hagen Ueli, Hüttwilen (TG), Ford/Ott | 107 points |
| 5. Wanner Othmar, Schottikon (ZH), Ford/Menzi | 105.5 points |

concours comprenait la continuation et la terminaison du labour ainsi que l'impression générale du champ terminé.

Le schaffhousois, Erich Stamm de Neunkirch, ressortit en tant que vainqueur et champion suisse 1985. Il obtint 115 points sur un maximum de 160. Thomas Hirschi de Gossliwil (SO) se plaça second. Ces deux laboureurs représenteront la Suisse en 1986 au championnat mondial au Canada. Jusque là, ils amélioreront encore leur savoir et se prépareront au règlement en vigueur de la coupe du monde. En premier lieu, il s'agira de s'adapter, après la charrue réversible semi-portée, à la charrue portée. Cette année, nous avons été dignement re-

présentés au Danemark par Kurt Vollenweider, Schlatt (TG) et Markus Mäder, Büchslen (FR). Bien que jusqu'ici aucun participant de la Suisse romande n'ait pris part à des éliminatoires de labourage, ce n'est pas un sport typiquement suisse-alémanique. Mentionnons à cet endroit les championnats français de labourage qui ont eu lieu les 14/15 septembre à Amiens.

Etant donné que cette année et pour la première fois une femme participait au Championnat suisse, il nous reste à espérer que la participation d'un concurrent de la Suisse Romande y fasse sa première la prochaine fois.

(trad. cs)

P. B.

Microbes contre herbicides

Malgré toutes les craintes, le sol semble mieux supporter le prétendu «stress des insecticides» et autres «coups de pilon chimiques» qu'on ne le pensait jusqu'ici.

Des fermiers du Middle West américain, se plaignant de la diminution constante des effets de certains herbicides dans les champs de maïs, ont mis les scientifiques américains sur la

trace d'un phénomène intéressant: certains microorganismes semblent s'être spécialisés dans la consommation de produits phytosanitaires, qu'ils parviennent désormais à décomposer en quelques jours seulement, (au lieu de mois, comme auparavant).

A ce jour, cette époustouflante capacité de dégradation par des microorganismes du sol n'a été mise en évidence que pour des herbicides appartenant au groupe des carbamates (Eradicane, Sutan). Mais on sait que cer-

tains insecticides, fongicides, ainsi qu'un nemantocide, ont également rencontré des problèmes d'efficacité. Le spécialiste américain Donald D. Kauffmann suppose que l'urée, dont la composition chimique est semblable à celle des carbamates, contribue à la dégradation microbienne des herbicides. Les populations d'animalcules mangeurs de pesticides se développent surtout à la faveur de l'application répétée de mêmes produits ou des produits à effets similaires. (agrar)

Améliorations foncières:

Des subventions pour qui?

Construire ou réparer une ferme, un hangar, coûte cher. Ces frais ne sont pas toujours supportables pour un agriculteur. C'est pourquoi, la Confédération et les cantons accordent parfois leur aide aux paysans: sous forme de crédits d'investissement (prêts sans intérêts) ou de subventions à fonds perdus, allouées au titre des améliorations foncières. Celles-ci on fait l'objet d'une journée d'information, organisée début juillet par la Chambre fribourgeoise d'agriculture.

Tous les agriculteurs n'ont pas droit à une subvention à fonds perdu, précise-t-on au Service fribourgeois de améliorations foncières. Les propriétaires paysans ne doivent être... ni trop riches, ni trop endettés! En effet, la collectivité ne financera pas des bâtiments dont le maître d'œuvre peut supporter le coût de construction. Elle ne participera pas non plus à la réali-

sation d'un ouvrage dont le propriétaire n'arrivera pas à assurer le financement des frais restants. La fortune du requérant est donc déterminante pour l'octroi d'une subvention.

A part ces limites de fortune, la grandeur de l'exploitation joue aussi un rôle: les extrêmes ne sont pas pris en considération. Concrètement, quels sont les genres d'entreprises subventionnables? L'Ordonnance fédérale sur les améliorations foncières prévoit les taux suivants pour le subventionnement des bâtiments ruraux: pour les fermes de colonisation, un maximum de 22 à 30% (+ 8% pour zone de montagne); pour les ruraux assimilables à des colonies, un maximum de 20 à 26% (+ 6%); pour l'assainissement de fermes isolées, un maximum de 22 à 30% (+ 8%); pour les assainissements d'étables 20 à 26% maximum (+ 6%); pour les rationalisations de bâtiments 22 à 30% maximum (+ 8%) et pour les ruraux communautaires 26 à 34% maximum (+ 8%, toujours pour la zone de montagne).

Les deux titres utilisés le plus souvent dans le canton de Fribourg sont la rationalisation de bâtiments (comprenant l'étable, fosse à purin, fenil et remise) et l'assainissement d'étable (ne comprenant que l'étable et la fosse à purin). En zone de montagne uniquement, les subventions portent encore assez souvent sur les fosses à purin, bâtiments alpestres et aussi parfois les laiteries villageoises, relève le service fribourgeois des améliorations foncières. (cria)

Révision partielle de la loi sur la circulation routière

Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision partielle de la loi sur la circulation routière. Il a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de préparer un message à ce propos.

Les propositions présentées par le DFJP ont été bien accueillies par la plupart des cantons, associations et organisations. Parmi les 17 modifications proposées, les suivantes sont particulièrement importantes:

- Le permis de conduire sera retiré en cas de refus du conducteur de se soumettre à une prise de sang ou à des examens médicaux complémentaires ordonnés par l'autorité compétente.
- Le Conseil fédéral sera habilité à interdire que les conducteurs professionnels de véhicules soient rémunérés en fonction de prestations convenues.
- La largeur maximale autorisée pour les véhicules sera désormais non plus de 2,30 m, mais de 2,50 m, conformément aux prescriptions en vigueur dans l'ensemble de l'Europe. Tel est d'ailleurs déjà le cas, actuellement, sur nos routes principales, dans toutes les villes de plus de 10'000 habitants et dans la plupart des autres localités. Le Conseil fédéral n'a cependant pas l'intention d'augmenter le poids total autorisé qui est de 28 t, pour les trains routiers et les véhicules articulés, malgré les pressions exercées dans ce sens, notamment à l'étranger.

Certains points annexes ont suscité de nombreuses réactions négatives. La majorité des réponses expriment le voeu qu'on renonce à une disposition permettant aux autorités de recourir au retrait conditionnel du permis de conduire, par analogie avec la libération conditionnelle prévue dans le droit pénal ou, lorsqu'un chauffeur professionnel est au bénéfice de deux permis, par exemple, pour les voitures de tourisme et pour les poids lourds, de le privier du premier uniquement.

(DFJP)

Du mazout issu de déchets organiques

Certains scientifiques anglais ont réussi à obtenir du mazout par la liquéfaction de déchets organiques. Selon les essais effectués, la paille offrirait pour ce procédé la meilleure des chances pour un certain succès.

L'Institut de Science et de Technologie de l'Université de Manchester débute en 1979 avec un projet de recherche ayant pour but de reconvertis des déchets. Après six années de travaux, le chef de l'équipe de recherches explique que les chances ne se situent pas autant au niveau du recyclage d'ordures ménagères (gadoues) que dans la reconversion de biomasse, c'est-à-dire de déchets organiques émanant de

l'agriculture. La procédé développé par cet institut offre de manière continue du mazout fabriqué par synthèse. En réchauffant cette biomasse sous haute pression, le processus de synthèse peut avoir lieu dans les laboratoires. Selon les indications des scientifiques, une tonne de paille produit 455 l de liquide, contenant 37% de mazout, 41% de gaz carbonique et 10% de déchets. Ce mazout a une teneur en énergie légèrement inférieure que du pétrole brut comparable. Il contient, par contre nettement moins de soufre et de nitrate, ce qui du point de vue environnement est bien plus positif.

Extrait de «Farming News», London Press Service
(trad. cs) P.B.

Production d'éthanol biologique en Allemagne

Le département de bioéthanol des Installations d'essai allemandes pour obtenir de l'agroalcool (S.A.R.L.) établi à Ahausen-Eversen (RFA) a débuté sa production en septembre. On y traite des pommes de terre, des betteraves et du maïs. Selon des informations du Landvolkverband (Ass. de la population agraire) de la Basse-Saxe, il est prévu de produire la première année env. 1000 tonnes d'éthanol biologique. Ceci correspond à 1/10 de la quantité que l'installation pourrait produire en raison de sa capacité. La surface contractée pour les produits champêtres nécessaires com-

prend cette année env. 400 hectares, alors que l'on nécessite, pour un rendement optimal de l'installation, des quantités de récolte provenant de 3000 à 4000 ha.

Il est prévu déjà l'année prochaine de reconvertis d'autres sortes de fruits. On aimerait tenter sa chance avec le topinambour et la chicorée. Si les résultats des efforts sont positifs, on pourrait compter pour la République fédérale allemande un potentiel de cultures de plantes produisant du carburant biologique d'env. 300'000 ha.

(trad. cs)

LID